

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1072

6 juin 2007

SOMMAIRE

Actaris Expansion S.A.	51454	Lagfin S.A.	51412
Advanzia Bank S.A.	51414	LDV Management AERIUM 2 S.C.A.	51425
Albertina S.à r.l.	51453	Lirin S.A.	51413
Alnitak S.à r.l.	51414	Logus S.A.	51441
Amadelux Finance S.à r.l.	51439	Lucethe Sci	51426
Amadelux International S.à r.l.	51439	Luxor 2 S.A.	51413
Anatlux S.A.	51437	Menkent S.à r.l.	51423
Bellerose Investment S.A.	51413	MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l.	51443
Cheval Blanc Capital S.A.	51446	Multiadvisers Fund Management Company	51426
Cheval Blanc Capital S.A.	51438	Newton Gestion Luxembourg S.A.	51426
Chronotron S.à r.l.	51456	Paisley S.à r.l.	51439
Corfi S.A.	51454	Partinverd S.à r.l.	51455
C. Phillipps S.à r.l.	51429	Piani Developments S.A.	51425
Dachstein S.à r.l.	51456	Proxima S.A.	51453
EFG Universal Advisory Company S.A. ..	51426	Proxima S.A.	51453
Elektrizitäts-Gesellschaft Laufenburg Lu- xembourg AG	51455	Proxima S.A.	51422
Europe Ingénierie S.A.	51446	Rainforest Holding S.A.	51439
Freepost S.à r.l.	51456	Salisbury Hill S.à r.l.	51441
Friling Holding S.A.	51437	San Giovese Holding S.A.	51453
Genedif Internationale S.A.	51438	Satimood S.à r.l.	51441
Grigio Holding S.A.	51437	SBI Fund Management Company S.A. ...	51429
Grissin S.A.	51454	Schönbrunn S.à r.l.	51442
Haliotis Investments S.A.	51437	S.F.I.P. SA	51446
Heddon 5 S.à r.l.	51446	St. Stephan S.à r.l.	51443
Hoffmann Leick Conseils S.à r.l.	51410	Suhail S.à r.l.	51423
Ingénierie Conseil Formation S.A.	51454	Tafel Holding S.A.	51455
ING PFCEE Soparfi C S.à r.l.	51410	Togiram S.A.	51437
ING PFCEE Soparfi D S.à r.l.	51423	Universal (EU) Feeder S.à r.l.	51412
International Capital Growth (Luxem- bourg) S. à r.l.	51413	Universal (US) Feeder S.à r.l.	51412
Johder Holding S.A.	51429	Zillertal S.à r.l.	51443
Koch Industries Treasury S.à r.l.	51429		

Hoffmann Leick Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 25, rue de Pleitrang.

R.C.S. Luxembourg B 93.901.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007049978/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01519. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

ING PFCEE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.561.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of March.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING PFCEE SOPARFI D S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 120.562, here represented by Mrs Alexandra Fuentes, private employee, with professional address in L-5555 Remich, 12, place du Marché, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 12th March, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in his capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party ING PFCEE SOPARFI D S.à r.l. is the sole partners of ING PFCEE SOPARFI C S.à r.l., an unipersonal limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Martine Schaeffer, residing in Remich, on October 11th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2180 dated November 22nd, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the same notary on December 15th, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The capital of the company is fixed at forty-two thousand and four hundred euro (42,400.- EUR) represented by four hundred twenty-four (424) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of forty thousand euro (40,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of forty-two thousand and four hundred euro (42,400.- EUR) to eighty-two thousand and four hundred euro (82,400.- EUR), by issuing four hundred (400) new parts with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing sole partner declares to subscribe the four hundred (400) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), so that the amount of forty thousand euro (40,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at eighty-two thousand and four hundred euro (82,400.- EUR) represented by eight hundred and twenty-four (824) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ING PFCEE SOPARFI D S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.562, ici représenté par Madame Alexandra Fuentes, employée privée, avec adresse professionnelle à L-5555 Remich, 12, place du Marché en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 12 mars 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signé ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante ING PFCEE SOPARFI D S.à r.l. est la seule associée de la société à responsabilité limitée ING PFCEE SOPARFI C S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Remich, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2180 du 22 novembre 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la société est fixé à quarante-deux mille quatre cents euros (42.400,- EUR) représenté par quatre cent vingt-quatre (424) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quarante mille euros (40.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quarante-deux mille quatre cents euros (42.400,- EUR) à quatre-vingt-deux mille quatre cents euros (82.400,- EUR), par l'émission de quatre cents (400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les quatre cents (400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un quatre-vingt-deux mille quatre cents euros (82.400,- EUR) représenté par huit cent vingt-quatre (824) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Fuentes, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 mars 2007. REM/2007/551. — Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 avril 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007050969/5770/94.

(070050292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Lagfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 51.599.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 avril 2007 que:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté, L-1931 à Luxembourg.

Est réélu Président du Conseil d'Administration pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050140/802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02383. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070049128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Universal (EU) Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.095.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 4 mai 2006

Le 4 mai 2006, l'Associé Unique de UNIVERSAL (EU) FEEDER Sarl (la «Société»), a pris la résolution d'accepter la démission de M. Richard James, résidant professionnellement au 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007050141/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02485. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070049136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Universal (US) Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.113.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 4 mai 2006

Le 4 mai 2006, l'Associé Unique de UNIVERSAL (US) FEEDER Sarl (la «Société»), a pris la résolution d'accepter la démission de M. Richard James, résidant professionnellement au 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007050142/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02487. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070049137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

International Capital Growth (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.900,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.455.

—
EXTRAIT

Veillez noter qu'en date du 16 mars 2007, la dénomination d'un des associés de INTERNATIONAL CAPITAL GROWTH (LUXEMBOURG) S.à r.l. a changé de:

- LEONARDO CAPITAL FUND Ltd en LEONARDO CAPITAL FUND SPC Ltd.

Luxembourg, 29 mars 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007050147/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Lirin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 93.795.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 avril 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007050157/206/13.

(070049204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Luxor 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.211.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050161/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02628. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Bellerose Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 104.320.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050163/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02414. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Alnitak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.452.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007050168/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02518. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Avanzia Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 109.476.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of the month of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of ADVANZIA BANK S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 19th July, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 1315 of 2nd December 2005.

The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, of 27th December 2006, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Linda Funck, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Maryline Esteves, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Martin Michard, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that out of the outstanding twelve thousand nine hundred and sixty-four (12,964) class A shares (the «Class A Shares»), two thousand five hundred and seventy-four (2,574) class A1 shares (the «Class A1 Shares»), three thousand two hundred and eighty-seven (3,287) class B shares (the «Class B Shares»), six thousand six hundred and two (6,602) class B1 Shares (the «Class B1 Shares»), fifty-six thousand seven hundred and ninety-three (56,793) class C Shares (the «Class C Shares»), twenty-three thousand five hundred and sixty (23,560) class D shares (the «Class D Shares») and seven thousand two hundred and ninety-nine (7,299) non voting preferred class F shares (the «Class F Shares») representing in total one hundred and thirteen thousand seventy-nine (113,079) shares, (i) one hundred and four thousand seven hundred eighty-three (104,783) shares representing all the voting shares in issue in the Company and (ii) seven thousand two hundred ninety nine (7,299) non voting preferred class F shares are duly represented at this meeting.

II) The meeting noted that with respect to items 2. to 11. on the below agenda, the 7,299 non-voting Class F Shares will not be taken into consideration for the quorum and that they have no voting rights in relation to these items and that the 997 Class A1 Shares owned by the Company will not be taken into consideration for the quorum and that no voting rights are attached to these shares.

III) The shareholders represented, declare having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

The attendance list, signed by the proxy holders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV) The agenda of the meeting is as follows:

1. Creation of a new class of non-voting preferential Class G Shares to be issued within the authorised share capital and determination of its preferential rights. Class G Shares may be converted into Class A1 Shares or Class B1 Shares in accordance with the provisions of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended; Increase of the current authorised share capital by an aggregate amount of EUR 7,687.50 represented by 6,150 Class G Shares of a nominal value of EUR 1.25 per share so as to set it from the current amount of EUR 3,173,000.00 to EUR 3,180,687.50 (excluding the subscribed share capital) upon such terms and conditions as determined in the report

issued by the board of directors foreseen by article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915 as amended, regarding the limitation on preferential subscription rights (the «Report»); acknowledgment and approval of the Report and authorisation to the board of directors (i) to suppress or limit the preferential subscription rights in case of issue of shares within the limits of the authorised share capital and (ii) extension of the validity period of the authorised share capital.

2. Increase of the issued share capital by an amount of EUR 3,841,417.50 so as to increase it from currently EUR 8,841,753.75 to EUR 12,683,171.25 by the issue of 46,005 new shares of a nominal value of EUR 83.5 each and acknowledgment and acceptance of the Report regarding the waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights in relation to the issue of the new shares.

3. Subscription and payment of the 46,005 new shares pursuant to item 2. hereabove for a subscription price of EUR 217.37 per share.

4. Amendment of article 5 of the articles of incorporation to reflect the amendments resolved upon pursuant to the above items 1. to 4. hereabove.

5. Amendment of the fourth paragraph of article 6 of the articles of incorporation as follows:

«The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of the correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee. Shares may only be transferred with the approval of the board of directors in accordance with, and except in those circumstances provided in, the shareholders agreement which may from time to time exist between the Company and its shareholders. The Company refuses to record any transfer operated in violation of the transfer restrictions which may exist from time to time.»

6. Amendment of the first sentence of the third paragraph of article 7 of the articles of incorporation as follows:

«Each share is entitled to one vote except for the Class F Shares and the Class G Shares, subject to article 46 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.»

7. Amendment of the first sentence of the first paragraph of article 10 of the articles of incorporation as follows:

«The Board will at majority (including the consent of one (1) Class C Director) appoint the chairman and the vice chairman.»

8. Amendment of the last sentence of article 10 second paragraph of the articles of incorporation as follows:

«The chairman of the meeting shall have the casting vote, unless he is the chief executive officer of the Company or an employee of the Company.»

9. Amendment of article 11 fourth paragraph first sentence of the articles of incorporation as follows:

«A meeting of the board of directors duly called shall be quorated if at least a majority of Board members are present or represented, including at least one (1) Class C Director and one (1) Founder Director or one (1) Seed Director.»

10. Amendment of article 12 first paragraph of the articles of incorporation as follows:

«The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman and one (1) other director (of which at least one shall be a Class C Director) or, in the absence of the chairman, by the vice-chairman or the chairman pro tempore who presided at such meeting as well as one other director (of which at least one (1) shall be a Class C Director).»

11. Amendment of article 14 of the articles of incorporation as follows:

«The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company of which one at least must be a Class C Director or by the joint signature of any person or persons to whom such power shall have been delegated by the Board.»

12. Amendment of paragraph 3 of article 17 of the articles of incorporation as follows:

«In case of distribution of net profits, the Class F Shares and the Class G Shares are entitled to a preferential cumulative dividend corresponding to 2% of their nominal value or accounting par value before the other shares receive any distribution.»

13. Amendment of paragraph 2 of article 18 of the articles of incorporation as follows:

«Class F Shares and Class G Shares confer a preferential right to reimbursement of the contribution in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting unanimously resolved to create a new class of non-voting preferential Class G Shares to be issued within the authorised share capital and to determine its preferential rights. The meeting resolved that Class G Shares may be converted into Class A1 Shares or Class B1 Shares in accordance with the provisions of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

The meeting further unanimously resolved to increase the current authorised share capital by an aggregate amount of seven thousand six hundred eighty-seven Euro and fifty cents (€ 7,687.50) represented by six thousand one hundred and fifty (6,150) Class G Shares of a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) per share so as to set it from the current amount of three million one hundred and seventy-three thousand Euro (€ 3,173,000.00) to three million one hundred and eighty thousand six hundred eighty-seven Euro and fifty cents (€ 3,180,687.50) (excluding the subscribed

share capital) upon such terms and conditions as determined in the report submitted to the shareholders by the board of directors in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915 as amended, regarding the limitation on preferential subscription rights (the «Report»); The meeting resolved to acknowledge and approve the Report and to authorise the board of directors to suppress or limit the preferential subscription rights in case of issue of shares within the limits of the authorised share capital. The authorisation to issue shares within the authorised share capital and to suppress the preferential subscription rights will be valid for a period starting on 28th March 2007 and ending on the fifth anniversary of the date of publication of the present extraordinary general meeting of shareholders.

Second resolution

The meeting unanimously resolved to increase the issued share capital by an amount of three million eight hundred forty-one thousand four hundred and seventeen Euro and fifty cents (€ 3,841,417.50) so as to increase it from currently eight million eight hundred forty-one thousand seven hundred fifty-three Euro and seventy-five cents (€ 8,841,753.75) to twelve million six hundred eighty three thousand one hundred seventy-one Euro and twenty-five cents (€ 12,683,171.25) by the issue of forty-six thousand and five (46,005) new shares out of which three thousand two hundred eighty-nine (3,289) are Class A1 Shares, four thousand eight hundred and twelve (4,812) Class B1 Shares, twenty eight thousand one hundred and four (28,104) Class C Shares and nine thousand eight hundred (9,800) Class D Shares of a nominal value of eighty-three Euro and fifty cents (€ 83.50) each and to acknowledge and accept the Report regarding the waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights in relation to the issue of the new shares.

Third resolution

The meeting unanimously resolved to approve the subscription and payment of the forty-six thousand and five (46,005) new shares pursuant to resolution 2. above for a subscription price of two hundred and seventeen Euro and thirty-seven cents (€ 217.37) per share as follows:

Subscriber	Class of shares	Number of shares	Subscription price
KISTEFOS AS	C	28,104	6,108,966.48
Eva Stumpfegger	D	360	78,253.20
Thomas Schlieper	B1	132	28,692.84
Eirik Holtedahl	A1	200	43,474.00
Jan Grenth	A1	2,519	547,555.03
Tor Erland Fyksen	A1	570	123,900.90
Just Arne Storvik	B1	3,255	707,539.35
Hans Konrad Zuest	B1	500	108,685.00
SELVAAG INVEST AS	D	3,304	718,190.48
SUNDT AS	D	2,360	512,993.20
TOPFIN HOLDING S.A.	B1	925	201,067.25
SKIPS AS TUDOR	D	3,776	820,789.12
Total:		46,005	10,000,106.85

The meeting resolves to allocate three million eight hundred forty-one thousand four hundred and seventeen Euro and fifty cents (€ 3,841,417.50) to the share capital, the balance of six million one hundred and fifty-eight thousand six hundred and eighty-nine euro thirty-five cents (€ 6,158,689.35) being allocated to the freely distributable share premium account.

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions the meeting unanimously resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The subscribed capital of the Company is set at twelve million six hundred eighty-three thousand one hundred seventy-one and twenty-five cent Euro (€ 12,683,171.25) divided into twelve thousand nine hundred and sixty-four (12,964) class A shares (the «Class A Shares»), five thousand eight hundred and sixty-three (5,863) class A1 shares (the «Class A1 Shares»), three thousand two hundred and eighty-seven (3,287) class B shares (the «Class B Shares»), eleven thousand four hundred and fourteen (11,414) class B1 Shares, (the «Class B1 Shares»), eighty-four thousand eight hundred and ninety-seven (84,897) class C Shares, (the «Class C Shares»), thirty three thousand three hundred and sixty (33,360) class D shares (the «Class D Shares») having a nominal value of Euro eighty-three and fifty cent (€ 83.50) each, seven thousand two hundred and ninety-nine (7,299) non voting preferred class F shares (the «Class F Shares») having each a nominal value of one Euro and twenty-five cent (€ 1.25).

Non voting preferred Class G Shares may be issued within the share capital of the Company.

Class F Shares may be converted into Class A or Class B Shares and upon the issue of Class G Shares, Class G Shares may be converted into Class A1 Shares or Class B1 Shares in accordance with the provisions of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended.

The Company's authorised share capital (excluding the subscribed share capital) is set at Euro three million one hundred and eighty thousand six hundred eighty-seven and fifty cent (€ 3,180,687.50).

The subscribed share capital and the authorised share capital of the Company may be increased or decreased by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. Shares of any class in issue in the Company to be subscribed for in cash shall be offered on a pre-emptive basis first to the shareholders of the class of shares in which the shares are issued second to the other shareholders of the Company in accordance with article 32-3 (2) of the Luxembourg law on commercial companies.

The board of directors may from time to time, during the period starting on 29th March 2007 and ending on the fifth anniversary of the date of the publication in the Memorial of the minutes of the extraordinary general meeting of 29th March 2007, without prejudice to any renewals, subject to any shareholders' approval that may be required, increase the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital and issue shares (of existing share classes or create new share classes) within the authorised share capital. The board of directors is authorised to suppress or limit the pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issue or issues of shares within the authorised capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

The Company may repurchase its own shares in accordance with applicable law.»

Fifth resolution

The meeting unanimously resolved to amend the fourth paragraph of article 6 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of the correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee. Shares may only be transferred with the approval of the board of directors in accordance with, and except in those circumstances provided in, the shareholders agreement which may from time to time exist between the Company and its shareholders. The Company refuses to record any transfer operated in violation of the transfer restrictions which may exist from time to time.»

Sixth resolution

The meeting unanimously resolved to amend the first sentence of the third paragraph of article 7 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«Each share is entitled to one vote except for the Class F Shares and the Class G Shares, subject to article 46 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.»

Seventh resolution

The meeting unanimously resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 10 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The Board will at majority (including the consent of one (1) Class C Director) appoint the chairman and the vice chairman.»

Eighth resolution

The meeting unanimously resolved to amend the last sentence of article 10 second paragraph of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The chairman of the meeting shall have the casting vote, unless he is the chief executive officer of the Company or an employee of the Company.»

Ninth resolution

The meeting unanimously resolved to amend article 11 fourth paragraph first sentence of the articles of incorporation so as to read as follows:

«A meeting of the board of directors duly called shall be quorated if at least a majority of Board members are present or represented, including at least one (1) Class C Director and one (1) Founder Director or one (1) Seed Director.»

Tenth resolution

The meeting unanimously resolved to amend article 12 first paragraph of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman and one (1) other director (of which at least one shall be a Class C Director) or, in the absence of the chairman, by the vice-chairman or the chairman pro tempore who presided at such meeting as well as one other director (of which at least one (1) shall be a Class C Director).»

Eleventh resolution

The meeting unanimously resolved to amend article 14 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company of which one at least must be a Class C Director or by the joint signature of any person or persons to whom such power shall have been delegated by the Board.»

Twelfth resolution

The meeting unanimously resolved to amend paragraph 3 of article 17 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«In case of distribution of net profits, the Class F Shares and the Class G Shares are entitled to a preferential cumulative dividend corresponding to two per cent (2%) of their nominal value or accounting par value before the other shares receive any distribution.»

Thirteenth resolution

The meeting unanimously resolved to amend paragraph 2 of article 18 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«Class F Shares and Class G Shares confer a preferential right to reimbursement of the contribution in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.»

There being no further business for the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed and its execution are assessed at EUR 104,700.- (one hundred and four thousand seven hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuvième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de ADVANZIA BANK S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 9, Parc d' Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, constituée par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mesch, le 19 juillet, 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1315 du 2 décembre 2005.

Les statuts sociaux furent modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mesch, le 27 décembre, 2006, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Linda Funck, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Maryline Esteves, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme scrutateur Martin Michard, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il apparaît de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que parmi les douze mille neuf cent soixante-quatre (12.964) actions de Classe A (les «Actions de Classe A»), deux mille cinq cent soixante-quatorze (2.574) actions de Classe A1 (les «Actions de Classe A1»), trois mille deux cent quatre-vingt sept (3.287) actions de Classe B (les «Actions de Classe B»), six mille six cent deux (6.602) actions de Classe B1 (les «Actions de Classe B1»), cinquante six mille sept cent quatre-vingt treize (56.793) actions de Classe C (les «Actions de Classe C»), vingt trois mille cinq cent soixante (23.560) actions de Classe D (les «Actions de Classe D») et sept mille deux cent quatre vingt-dix neuf (7.299) actions préférées de Classe F sans droit de vote (les «Actions de Classe F») représentant au total cent treize mille soixante-dix neuf (113.079) actions, (i) cent quatre mille sept cent quatre-vingt trois (104.783) actions, représentant la totalité des actions en émission dans la Société avec droit de vote et (ii) sept mille deux cent quatre-vingt-dix neuf (7.299) actions préférées de Classe F sans droit de vote sont dûment représentées à la présente assemblée.

II) L'assemblée constate que concernant les points 2. à 11. de l'ordre du jour ci-dessous, les 7.299 Actions de Classe F sans droit de vote ne seront pas prises en considération pour le quorum et qu'elles n'ont pas de droit de vote concernant ces points de l'ordre du jour et que les 997 Actions de Classe A1 détenues par la Société ne seront pas prises en considération pour le quorum et ces actions n'ont pas de droit de vote.

III) Les actionnaires représentés, déclarent avoir préalablement eu connaissance de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour, sans avoir à justifier du respect des formalités de convocation.

La liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée ensemble avec les procurations au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui auprès des autorités de l'enregistrement.

IV) L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1. Création d'une nouvelle classe d'actions préférentielles sans droit de vote de Classe G à être émises dans les limites du capital autorisé et détermination de ses droits préférentiels. Les actions de Classe G peuvent être converties en actions de Classe A1 ou actions de Classe B1 conformément aux dispositions de la loi du dix août dix-neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Augmentation du capital social actuel autorisé par un montant total de EUR 7.687,50 représenté par 6.150 actions de Classe G d'une valeur nominale de EUR 1,25 par action afin de le porter du montant actuel de EUR 3.173.000,00 à EUR 3.180.687,50 (à l'exclusion du capital social souscrit) conformément aux conditions déterminées dans le rapport émis par le conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant la limitation des droits préférentiels de souscription (le «Rapport»); Reconnaissance et approbation du Rapport et autorisation du conseil d'administration (i) de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription en cas d'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé et (ii) prolongement de la période de validité du capital social autorisé.

2. Augmentation du capital social émis par un montant total de EUR 3.841.417,50 afin de le porter du montant actuel de EUR 8.841.753,75 à EUR 12.683.171,25 par l'émission de 46.005 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 83,50 chacune et reconnaissance et approbation du Rapport concernant la renonciation de la part des actionnaires existants à leurs droits préférentiels de souscription en rapport avec l'émission des nouvelles actions.

3. Souscription et libération des 46.005 nouvelles actions conformément au point 2. ci-dessus pour un prix de souscription de EUR 217,37 par action.

4. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les modifications décidées conformément aux points 1. à 4. ci-dessus.

5. Modification du quatrième paragraphe de l'article 6 des statuts comme suit:

«La Société peut accepter et inscrire dans le registre un transfert sur la base de la correspondance ou autres documents enregistrant la convention entre le cédant et le cessionnaire. Des actions ne peuvent être cédées qu'avec l'approbation du conseil d'administration conformément au pacte des actionnaires qui pourrait exister de temps en temps entre la Société et ses actionnaires, à l'exception dans des circonstances prévues par le pacte. La Société refuse d'enregistrer tout transfert effectué en violation des restrictions qui peuvent exister de temps en temps en matière de transfert.»

6. Modification de la première phrase du troisième paragraphe de l'article 7 des statuts comme suit:

«Chaque action a droit à une voix sauf pour les Actions de Classe F et les Actions de Classe G, soumises à l'article 46 de la loi du dix août dix-neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

7. Modification de la première phrase du premier paragraphe de l'article 10 des statuts comme suit:

«Le Conseil choisira à la majorité (comprenant le consentement d'un (1) Administrateur de Classe C) un président et un vice-président.»

8. Modification de la dernière phrase de l'article 10 deuxième paragraphe des statuts comme suit:

«Le président de la réunion aura une voix prépondérante, à moins qu'il soit le président-directeur général de la Société ou un employé de la Société.»

9. Modification de l'article 11 quatrième paragraphe première phrase des statuts comme suit:

«Une réunion du conseil d'administration dûment appelée sera en nombre suffisant si au moins une majorité des membres du Conseil sont présents ou représentés, comprenant au moins un (1) Administrateur de Classe C et un (1) Administrateur Fondateur ou un (1) Administrateur Seed.»

10. Modification de l'article 12 premier paragraphe des statuts comme suit:

«Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président et un (1) autre administrateur (parmi lesquels au moins un sera Administrateur de Classe C) ou, en l'absence du président, par le vice-président ou le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ainsi qu'un autre administrateur (parmi lesquels au moins un (1) sera Administrateur de Classe C).»

11. Modification de l'article 14 des statuts comme suit:

«La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société parmi lesquels au moins un doit être Administrateur de Classe C ou par la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil.»

12. Modification du paragraphe 3 de l'article 17 des statuts comme suit:

«Dans le cas d'une distribution de profits nets, les Actions de Classe F et les Actions de Classe G ont droit à un dividende préférentiel cumulatif correspondant à 2% de leur valeur nominale ou de leur valeur comptable avant toute distribution faite aux autres actions.»

13. Modification du paragraphe 2 de l'article 18 des statuts comme suit:

«Les Actions de Classe F et les Actions de Classe G confèrent un droit préférentiel au remboursement de l'apport conformément à la loi du dix août dix-neuf cent quinze sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée.»

L'assemblée, après avoir approuvé ce qui précède, a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé unanimement de créer une nouvelle classe d'actions préférentielles sans droit de vote de Classe G à être émises dans les limites du capital autorisé et de déterminer ses droits préférentiels. L'assemblée a décidé que les actions de Classe G peuvent être converties en actions de Classe A1 ou actions de Classe B1 conformément aux dispositions de la loi du dix août dix-neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

De plus, l'assemblée a décidé unanimement d'augmenter le capital social actuel autorisé par un montant total de sept mille six cent quatre-vingt sept euros et cinquante cents (EUR 7.687,50) représenté par six mille cent cinquante (6.150) actions de Classe G d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action afin de le porter du montant actuel de trois millions cent soixante-treize mille euros (EUR 3.173.000,00) à trois millions cent quatre-vingt mille six cent quatre-vingt sept euros et cinquante cents (EUR 3.180.687,50) (à l'exclusion du capital social souscrit) conformément aux conditions déterminées dans le rapport soumis aux actionnaires par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant la limitation des droits préférentiels de souscription (le «Rapport»).

L'assemblée a décidé de reconnaître et d'approuver le Rapport et d'autoriser le conseil d'administration de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription en cas d'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé. L'autorisation d'émettre d'actions dans les limites du capital social autorisé et de supprimer les droits préférentiels de souscription sera valable durant une période qui commencera le 28 mars 2007 et se terminera le jour du cinquième anniversaire de la date de publication de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé unanimement d'augmenter le capital social émis par un montant total de trois millions huit cent quarante et un mille quatre cent dix-sept euros et cinquante cents (EUR 3.841.417,50) afin de le porter du montant actuel de huit millions huit cent quarante et un mille sept cent cinquante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 8.841.753,75) à douze millions six cent quatre-vingt trois mille cent soixante et onze euros et vingt-cinq cents (EUR 12.683.171,25) par l'émission de quarante-six mille cinq (46.005) nouvelles actions dont trois mille deux cent quatre-vingt neuf (3.289) sont des Actions de Classe A1, quatre mille huit cent douze (4.812) des Actions de Classe B1, vingt-huit mille cent quatre (28.104) des Actions de Classe C et neuf mille huit cents (9.800) des Actions de Classe D, d'une valeur nominale de quatre-vingt trois euros et cinquante cents (EUR 83,50) chacune et de reconnaître et d'approuver le Rapport concernant la renonciation de la part des actionnaires existants à leurs droits préférentiels de souscription en rapport avec l'émission des nouvelles actions.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé unanimement d'approuver la souscription et la libération des quarante-six mille cinq (46.005) nouvelles actions conformément à la deuxième résolution ci-dessus pour un prix de souscription de deux cent dix-sept euros et trente-sept cents (EUR 217,37) par action comme suit:

Souscripteur	Classe d'actions	Nombre d'actions	Prix de souscription
KISTEFOS AS	C	28.104	6.108.966,48
Eva Stumpfegger	D	360	78.253,20
Thomas Schlieper	B1	132	28.692,84
Eirik Holtedahl	A1	200	43.474,00
Jan Grenth	A1	2.519	547.555,03
Tor Erland Fyksen	A1	570	123.900,90
Just Arne Storvik	B1	3.255	707.539,35
Hans Konrad Zuest	B1	500	108.685,00
SELVAAG INVEST AS	D	3.304	718.190,48
SUNDT AS	D	2.360	512.993,20
TOPFIN HOLDING S.A.	B1	925	201.067,25
SKIPS AS TUDOR	D	3.776	820.789,12
Total:		46.005	10.000.106,85

L'assemblée décide d'allouer trois millions huit cent quarante et un mille quatre cent dix-sept euros et cinquante cents (EUR 3.841.417,50) au capital social, la différence de six millions cent cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-neuf euros trente-cinq centimes (€ 6.158.689,35) étant allouée au compte de prime d'émission.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé unanimement de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour qu'il y ait la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à douze millions six cent quatre-vingt trois mille cent soixante et onze euros et vingt-cinq cents (€ 12.683.171,25) divisé en douze mille neuf cent soixante-quatre (12.964) actions de Classe A (les «Actions de Classe A»), cinq mille huit cent soixante-trois (5.863) actions de Classe A1 (les «Actions de Classe A1»), trois mille deux cent quatre-vingt sept (3.287) actions de Classe B (les «Actions de Classe B»), onze mille quatre cent quatorze (11.414) actions de Classe B1 (les «Actions de Classe B1»), quatre-vingt quatre mille huit cent quatre-vingt-dix sept (84.897) actions de Classe C (les «Actions de Classe C»), trente-trois mille trois cent soixante (33.360) actions de Classe D (les «Actions de Classe D») ayant une valeur nominale de quatre-vingt trois euros et cinquante cents (€ 83,50) chacune, sept mille deux cent quatre-vingt-dix neuf (7.299) actions préférées de Classe F sans droit de vote (les «Actions de Classe F») ayant chacune une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (€ 1,25).

Des Actions préférées de Classe G sans droit de vote peuvent être émises dans les limites du capital social de la Société.

Les actions de Classe F peuvent être converties en actions de Classe A ou Classe B et, lors de l'émission d'Actions de Classe G, des Actions de Classe G peuvent être converties en Actions de Classe A1 ou en Actions de Classe B1 conformément aux dispositions de la loi du dix août dix-neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le capital social autorisé de la Société (à l'exclusion du capital social souscrit) et fixé à trois millions cent quatre-vingt mille six cent quatre-vingt sept euros et cinquante cents (€ 3.180.687,50).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou diminués par résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts. Les actions en émission dans la Société dans une classe à être souscrites contre apport en espèces seront offertes sur une base d'un droit de préemption en premier lieu aux actionnaires de la classe d'actions dans laquelle les actions sont émises et ensuite aux autres actionnaires de la Société conformément à l'article 32-3 (2) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration peut de temps en temps, pendant une période qui commence à courir le 29 mars 2007 et se termine le jour du cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2007, réserve faite de toute prolongation, et sous condition de toute approbation des actionnaires qui peut être requise, augmenter le capital social souscrit dans les limites du capital social autorisé et émettre des actions (de classes d'actions déjà existantes ou créer de nouvelles classes d'actions) dans les limites du capital social autorisé. Le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter les droits de souscription avec droit de préemption des actionnaires dans la mesure qu'il le considère conseillé pour toute émission ou émissions d'actions dans les limites du capital autorisé.

Chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte pour rendre effective toute ou partie de l'augmentation de capital telle qu'autorisée par les dispositions qui précèdent, l'article 5 des statuts sera modifié de façon à refléter le résultat de tels actes et que le conseil d'administration prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi.

La Société peut racheter ses propres actions conformément à la loi applicable.»

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé unanimement de modifier le quatrième paragraphe de l'article 6 des statuts comme suit:

«La Société peut accepter et inscrire dans le registre un transfert sur la base de la correspondance ou autres documents enregistrant la convention entre le cédant et le cessionnaire. Des actions ne peuvent être cédées qu'avec l'approbation du conseil d'administration conformément au pacte des actionnaires qui pourrait exister de temps en temps entre la Société et ses actionnaires, à l'exception dans des circonstances prévues par le pacte. La Société refuse d'enregistrer tout transfert effectué en violation des restrictions qui peuvent exister de temps en temps en matière de transfert.»

Sixième résolution

L'assemblée a décidé unanimement de modifier la première phrase du troisième paragraphe de l'article 7 des statuts comme suit:

«Chaque action a droit à une voix sauf pour les Actions de Classe F et les Actions de Classe G, soumises à l'article 46 de la loi du dix août dix-neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Septième résolution

L'assemblée a décidé unanimement de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 10 des statuts comme suit:

«Le Conseil choisira à la majorité (comprenant le consentement d'un (1) Administrateur de Classe C) un président et un vice-président.

Huitième résolution

L'assemblée a décidé unanimement de modifier la dernière phrase de l'article 10 deuxième paragraphe des statuts comme suit:

«Le président de la réunion aura une voix prépondérante, à moins qu'il soit le président directeur général de la Société ou un employé de la Société.»

Neuvième résolution

L'assemblée a décidé unanimement de modifier l'article 11 quatrième paragraphe première phrase des statuts comme suit:

«Une réunion du conseil d'administration dûment appelée sera en nombre suffisant si au moins une majorité des membres du Conseil sont présents ou représentés, comprenant au moins un (1) Administrateur de Classe C et un (1) Administrateur Fondateur ou un (1) Administrateur Seed.»

Dixième résolution

L'assemblée a décidé unanimement de modifier l'article 12 premier paragraphe des statuts comme suit:

«Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président et un (1) autre administrateur (parmi lesquels au moins un sera Administrateur de Classe C) ou, en l'absence du président, par le vice-président ou le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ainsi qu'un autre administrateur (parmi lesquels au moins un (1) sera Administrateur de Classe C).»

Onzième résolution

L'assemblée a décidé unanimement de modifier l'article 14 des statuts comme suit:

«La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société parmi lesquels au moins un doit être Administrateur de Classe C ou par la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil.»

Douzième résolution

L'assemblée a décidé unanimement de modifier le paragraphe 3 de l'article 17 des statuts comme suit:

«Dans le cas d'une distribution de profits nets, les Actions de Classe F et les Actions de Classe G ont droit à un dividende préférentiel cumulatif correspondant à deux pour cent (2%) de leur valeur nominale ou de leur valeur comptable avant toute distribution faite aux autres actions.»

Treizième résolution

L'assemblée a décidé unanimement de modifier le paragraphe 2 de l'article 18 des statuts comme suit:

«Les Actions de Classe F et les Actions de Classe G confèrent un droit préférentiel au remboursement de l'apport conformément à la loi du dix août dix-neuf cent quinze sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte et son exécution sont évalués à EUR 104.700,- (cent quatre mille sept cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: L. Funck, M. Esteves, M. Michard, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le *. Relation: LAC/2007/. — Reçu * euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007050961/242/480.

(070050248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Proxima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.998.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050167/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02287. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Menkent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.937.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007050169/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02521. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Suhail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.562.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007050170/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02523. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

ING PFCEE Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 117.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.562.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of March.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STICHTING BEWAARDER ING REAL ESTATE PFCEE, a foundation, with registered office Schenkade 65, NL-2595 's-Gravenhage, registered at the Kamer van Koophandel Haaglanden, under the number 27291510, here represented by Mrs Alexandra Fuentes, private employee, with professional address in L-5555 Remich, 12, place du Marché, by virtue of a proxy given in The Hague on March 7th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in his capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party STICHTING BEWAARDER ING REAL ESTATE PFCEE is the sole partners of ING PFCEE SOPARFI D S.à r.l., an unipersonal limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Martine Schaeffer, residing in Remich, on October 11th, 2006, published in

the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2190 dated November 23rd, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the same notary on December 13th, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The capital of the company is fixed at fifty-seven thousand and four hundred euro (57,400.- EUR) represented by five hundred seventy-four (574) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of sixty thousand euro (60,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of fifty-seven thousand and four hundred euro (57,400.- EUR) to one hundred seventeen thousand and four hundred euro (117,400.- EUR), by issuing six hundred (600) new parts with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing sole partner declares to subscribe the six hundred (600) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), so that the amount of sixty thousand euro (60,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at one hundred seventeen thousand and four hundred euro (117,400.- EUR) represented by one thousand one hundred and seventy-four (1.174) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille sept, le douze mars.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

STICHTING BEWAARDER ING REAL ESTATE PFCEE, une fondation avec siège social à Schenkade 65, NL-2595 's-Gravenhage, inscrite à la Kamer van Koophandel Haaglanden sous le numéro 27291510, ici représenté par Madame Alexandra Fuentes, employée privée, avec adresse professionnelle à L-5555 Remich, 12, place du Marché, en vertu d'une procuration délivrée à Le Hague le 7 mars 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signé ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante STICHTING BEWAARDER ING REAL ESTATE PFCEE est la seule associée de la société à responsabilité limitée ING PFCEE SOPARFI D S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Remich, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2190 du 23 novembre 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la société est fixé à cinquante-sept mille quatre cents euros (57.400,- EUR) représenté par cinq cent soixante-quatorze (574) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de soixante mille euros (60.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-sept mille quatre cents euros (57.400,- EUR) à cent dix-sept mille quatre cents euros (117.400,- EUR), par l'émission de six cents (600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les six cents (600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de soixante mille euros (60.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un cent dix-sept mille quatre cents euros (117.400,- EUR) représenté par mille cent soixante-quatorze (1.174) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Fuentes, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 15 mars 2007. REM/2007/541. — Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 avril 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007050974/5770/95.

(070050301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Piani Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.167.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007050211/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01194. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

LDV Management AERIUM 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 98.912.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007050173/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02624. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

EFG Universal Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 50.155.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007050175/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01822. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Multiadvisers Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 35.719.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007050178/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01839. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Newton Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 31.993.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007050180/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01826. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Lucethe Sci, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg E 3.347.

STATUTS

L'an deux mille et sept, le six mars;

Ont comparu:

1.- Monsieur Mustapha Ali, commerçant, né à Sfax (Tunisie), le 31 août 1949 (n° matricule 19490831676), époux de Madame Teresa Fradella, demeurant à F-57190 Florange, 43, rue Charlemagne;

2.- Madame Lucie Fradella, gérante, née à Fameck (France), le 3 juillet 1964 (n° matricule 19640703140), demeurant à F-57190 Florange, 43, rue Charlemagne;

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils entendent constituer par les présentes;

Titre I^{er} .- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présente une société civile immobilière qui prendra la dénomination de LUCETHE SCI.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société aura une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant dans les conditions précisées à l'article 18 des présents statuts.

Art. 4. Le siège social est établi à Mondorf les Bains.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant de la société.

Titre II.- Capital social, Parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euro (2.500,- Euro) représenté par cent (100) parts d'intérêts de vingt cinq euro (25,- Euro) chacune.

Ces parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

	Parts d'intérêts
Monsieur Mustapha Ali, prèdit:	50
Madame Lucie Fradella, prèdite:	50
Total:	100

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans le bénéfice de la société et dans tout l'actif social.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 10. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant par indivis à différents copropriétaires.

Art. 11. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellées sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire, lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés ou par un tiers acheteur présenté par le gérant.

Titre III.- Administration de la société

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant. Le ou les gérants peuvent conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

Art. 14. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Titre IV.- Exercice social

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Titre V.- Réunion des associés

Art. 16. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quant ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 17. Dans toute réunion d'associés chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-proprétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité des trois quarts de voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 18. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du code civil trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille euro (1.000,- Euro).

Réunion des associés.

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

Le siège de la société est établi à L-5627 Mondorf, rue Lou Hemmer;

Sont nommés gérants:

- Monsieur Mustapha Ali, prèdit;
- Madame Lucie Fradella, prèdite;

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux associés.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire, lequel certifie l'état civil des parties d'après leurs cartes d'identité.

Signé: M. Ali, L. Fradella, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 16 mars 2007, Relation: EAC/2007/2433. — Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 26 mars 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007050893/209/126.

(070050173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

SBI Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 76.242.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007050181/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01831. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

C. Philipps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 3, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 97.833.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050185/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01085. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Johder Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.801.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050186/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02627. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Koch Industries Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 125.928.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of March.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

KOCH LUXEMBOURG INVESTMENTS, INC., a corporation governed by the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Zip Code 19801, Delaware, United States of America and being registered with the Company Secretary Office of Delaware number 4308880 8100,

here represented by Mr. Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg by virtue of a proxy given in Wichita, Kansas USA on March 20, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name KOCH INDUSTRIES TREASURY S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) represented by two hundred (200) Class 1 shares, two hundred (200) Class 2 shares, two hundred (200) Class 3 shares, two hundred (200) Class 4 shares and two hundred (200) Class 5 shares, of fifty United States Dollars (USD 50.-) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Any redemption by the Company of its own shares will be made in the following order of priority:

- redemption of all Class 1 shares in issue,
- redemption of all Class 2 shares in issue,
- redemption of all Class 3 shares in issue,
- redemption of all Class 4 shares in issue,
- redemption of all Class 5 shares in issue.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a «Covered Person»), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- the holders of Class 1 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount equal to three per cent (3%) of the shares' nominal value,
- the holders of Class 2 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount equal to three point twenty-five per cent (3.25%) of the shares' nominal value,
- the holders of Class 3 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount equal to three point five per cent (3.5%) of the shares' nominal value,
- the holders of Class 4 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount equal to three point seventy-five per cent (3.75%) of the shares' nominal value,
- the holders of Class 5 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount equal to four per cent (4%) of the shares' nominal value,
- any additional amount available for dividend distributions in such year shall be made pro rata between all the shares of whatever class.

If the Company resolves to declare a dividend without proceeding to its payment to the shareholders, such dividend will be cumulative for the subsequent year.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

KOCH LUXEMBOURG INVESTMENTS, INC., prenamed, declared to subscribe to the two hundred (200) Class 1 shares, two hundred (200) Class 2 shares, two hundred (200) Class 3 shares, two hundred (200) Class 4 shares and two hundred (200) Class 5 shares, at their nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, for an aggregate amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), fully paid up by a contribution in kind in the same amount consisting in the contribution in kind of a receivable held by KOCH LUXEMBOURG INVESTMENTS, INC. against KOCH INDUSTRIES INC., a corporation governed by the laws of the United States of America, with registered office at 4111 East 37th Street North, Wichita, Kansas 67220, United States of America and being registered under number 11-510-5 with the Kansas Secretary of State register, evidenced by a loan note dated March 6, 2007 in the principal amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-).

Proof of the existence and value of such loan note has been given to the undersigned Notary.

All the issued shares have been subscribed and fully paid up by contribution in kind, in the amount of one fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand Euro (€ 3,000.-).

Resolutions of the Shareholders

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr. Ross Anthony Goering, Treasury Director, born on September 11, 1967 in Newport News, Virginia, USA, residing at 7917 W. Meadow Pass Circle, Wichita, Kansas 67205 USA;

- Mr. David James May, Treasurer, born on May 29, 1967 in Miami, Florida, USA, residing at 13505 E. Edgewood, Wichita, Kansas 67230, USA.

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the individual signature of any of its managers.

2) The address of the registered office of the Company is established at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KOCH LUXEMBOURG INVESTMENTS, INC., une société régie par les lois de Delaware, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Zip Code 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Company Secretary Office de Delaware numéro 4308880 8100,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Wichita, Kansas, Etats-Unis, le 20 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tout autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination KOCH INDUSTRIES TREASURY S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) représenté par deux cent (200) parts sociales de Catégorie 1, deux cent (200) parts sociales de Catégorie 2, deux cent (200) parts sociales de Catégorie

3, deux cent (200) parts sociales de Catégorie 4 et deux cent (200) parts sociales de Catégorie 5, d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixés par les Statuts et la Loi.

Tout rachat par la Société de ses propres parts sociales se fera dans l'ordre de priorité suivant:

- Rachat de toutes les parts sociales de Catégorie 1,
- Rachat de toutes les parts sociales de Catégorie 2,
- Rachat de toutes les parts sociales de Catégorie 3,
- Rachat de toutes les parts sociales de Catégorie 4,
- Rachat de toutes les parts sociales de Catégorie 5.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société

ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une «Personne Couverte»), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Chaque année où la Société décide de procéder à une distribution de dividendes, sur les bénéfices ou les réserves distribuables, y compris les primes d'émission, le montant alloué à cet effet devra être distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- les détenteurs de parts sociales de Catégorie 1 auront le droit de recevoir pour chaque année sociale des dividendes d'un montant égal à trois pour cent (3%) de leur valeur nominale,
- les détenteurs de parts sociales de Catégorie 2 auront le droit de recevoir pour chaque année sociale des dividendes d'un montant égal à trois virgule vingt-cinq pour cent (3,25%) de leur valeur nominale,
- les détenteurs de parts sociales de Catégorie 3 auront le droit de recevoir pour chaque année sociale des dividendes d'un montant égal à trois virgule cinq pour cent (3,50%) de leur valeur nominale,
- les détenteurs de parts sociales de Catégorie 4 auront le droit de recevoir pour chaque année sociale des dividendes d'un montant égal à trois virgule soixante-quinze pour cent (3,75%) de leur valeur nominale,
- les détenteurs de parts sociales de Catégorie 5 auront le droit de recevoir pour chaque année sociale des dividendes d'un montant égal à quatre pour cent (4%) de leur valeur nominale,

- toute distribution de dividendes supplémentaires pour une année sociale donnée sera faite au prorata entre toutes les parts sociales de quelque catégorie que ce soit.

Si la Société décide de déclarer un dividende sans le mettre en paiement, le dit dividende sera cumulatif pour l'année sociale qui suit.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur actionariat dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

KOCH LUXEMBOURG INVESTMENTS, INC., prénommée, déclare souscrire aux deux cent (200) parts sociales de Catégorie 1, deux cent (200) parts sociales de Catégorie 2, deux cent (200) parts sociales de Catégorie 3, deux cent (200) parts sociales de Catégorie 4 et deux cent (200) parts sociales de Catégorie 5, à leur valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, pour un montant total de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-), entièrement libérées par un apport en nature consistant en une créance détenue par KOCH LUXEMBOURG INVESTMENTS, INC., à l'encontre de KOCH INDUSTRIES INC., une société régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 4111 East 37th Street North, Wichita, Kansas 67220, Etats-Unis d'Amérique et inscrite au registre du Kansas Secretary of State, numéro 11-510-5, documentée par une note de crédit du 6 mars 2007 au montant principal de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-).

La preuve de l'existence et de la valeur des cette créance a été donnée au notaire instrumentaire.

Toutes les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en nature pour une somme totale de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ trois mille Euros (€ 3.000,-).

Décisions des associés

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Ross Anthony Goering, Treasury Director, né le 11 septembre 1967 à Newport News, Virginia, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 7917 W. Meadow Pass Circle, Wichita, Kansas 67205 Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur David James May, Treasurer, né le 29 mai 1967 à Miami, Floride, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 13505 E. Edgewood, Wichita, Kansas 67230, Etats-Unis d'Amérique.

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature individuelle de chacun de ses gérants.

2) L'adresse du siège social est fixée au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007. Relation: LAC/2007/2991. — Reçu 376,14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007050998/211/396.

(070050326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Grigio Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 32.403.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007050187/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02629. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Haliotis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 31.361.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007050188/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02632. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Friling Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.564.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007050189/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02631. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Anatlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.782.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007050190/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02634. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Togiram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.992.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007050191/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02635. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Genedif Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 89.798.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENEDIF INTERNATIONALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007050193/7020/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03325. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Cheval Blanc Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.576.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 28 février 2007

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Dennis Bosje n'a pas été renouvelé.
2. Les mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration de Monsieur André Wilwert n'ont pas été renouvelés.
3. Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 13 décembre 1961, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
4. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. Les personnes suivantes sont mandataires de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg le 4 décembre 1962, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur-délégué.
- Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 13 décembre 1961, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour extrait conforme et sincère

Pour CHEVAL BLANC CAPITAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007050501/7534/35.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06713. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Rainforest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 23.528.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007050212/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01192. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Paisley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 125.155.

EXTRAIT

En date du 2 avril 2007, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg» à «avenue de la Gare, 65, L-1611 Luxembourg» avec effet immédiat

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme
B. Zech

Référence de publication: 2007050297/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03188. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Amadelux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Amadelux Finance S.à r.l.).

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 125.629.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of the month of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

there appeared AMADELUX INVESTMENT S.A., a société anonyme having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg and registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 105.857 represented by Mr Patrick Santer, master at laws, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 20th March, 2007,

being the sole shareholder of AMADELUX FINANCE S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, incorporated on 16th March, 2007 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:

Change of name of the Company into AMADELUX INTERNATIONAL S.à r.l. and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into AMADELUX INTERNATIONAL S.à r.l. and to amend article 1 of the articles of association of the Company in consequence to read as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name AMADELUX INTERNATIONAL S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at eight hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et unième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est présentée AMADELUX INVESTMENT S.A., une société anonyme ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.857 représentée par M. Patrick Santer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 mars 2007,

associé unique de AMADELUX FINANCE S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, constituée le 16 mars 2007 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'unique actionnaire détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel une résolution doit être prise est le suivant:

Changement de dénomination de la Société en AMADELUX INTERNATIONAL S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

Ensuite, la résolution suivant a été prise:

Résolution unique

L'unique actionnaire a décidé de modifier la dénomination de la Société en AMADELUX INTERNATIONAL S.à r.l. et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société en conséquence afin qu'il ait la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AMADELUX INTERNATIONAL S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société sont estimés à huit cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Santer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007. LAC/2007/3005. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

51441

Luxembourg, le 4 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007050954/211/77.

(070050399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Salisbury Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.774.

—
EXTRAIT

En date du 2 avril 2007, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg» à «avenue de la Gare, 65, L-1611 Luxembourg» avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007050304/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03192. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Satimood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.009.

—
EXTRAIT

En date du 2 avril 2007, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg» à «avenue de la Gare, 65, L-1611 Luxembourg» avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007050305/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03194. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Logus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.264.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le trente octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Marco Vannini, agent de commerce, né le 13 octobre 1966 à Rimini (RN) et résidant à Santarcangelo di Romagna, Via Carlini, P. 3.,

ici représenté par Madame Sonia Delfini, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 26 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a prié le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme LOGUS S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, fut constituée sous la dénomination de APR PATENT HOLDER S.A., suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 283 du 10 juin 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 846 du 4 juin 2002.

- La société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Marco Vannini, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société LOGUS S.A., prédésignée. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société LOGUS S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société LOGUS S.A., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société LOGUS S.A., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Delfini, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 9 novembre 2006, vol. 438, fol. 70, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007050430/242/49.

(070049720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Schönbrunn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.772.

—
EXTRAIT

En date du 2 avril 2007, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg» à «avenue de la Gare, 65, L-1611 Luxembourg» avec effet immédiat

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007050309/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

St. Stephan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.782.

—
EXTRAIT

En date du 2 avril 2007, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg» à «avenue de la Gare, 65, L-1611 Luxembourg» avec effet immédiat

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007050311/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Zillertal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.781.

—
EXTRAIT

En date du 2 avril 2007, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg» à «avenue de la Gare, 65, L-1611 Luxembourg» avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007050315/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 119.530.

—
In the year two thousand and seven on the nineteenth day of March

Before us M^e Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

- MGP ASIA (LUX) S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 107.241 here represented by M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

- Ms Audrey Lewis, residing at 25, rue du Schlammeste, L-5770 Weiler-la-Tour, Luxembourg here represented by M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the mandatory of the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- The prenamed parties represent all the participants of MGP ASIA JAPAN TMK 2 HOLDINGS S.à r.l., having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 119.530, incorporated

by a deed of the undersigned notary on July 31, 2006, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2064 of November 4, 2006 (the «Company»).

All this being declared, the appearing persons, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Restatement of article 2 of the Company's articles of incorporation to narrow the Company's object to the holding of shares in STONE INVESTMENTS TMK and related transactions.

2. Amendment of article 3 (xiv) of the Company's articles of incorporation to add that the Company shall not acquire obligations or securities of its affiliates

Then, the participants take the following resolutions:

First resolution

The participants decide to restate article 2 of the Company's articles of incorporation to read as follows:

« **Art. 2.** The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the «Stone Shares») of STONE INVESTMENTS TMK, a Japanese tokutei mokuteki kaisha (STONE), (ii) subject to the terms of the agreements (the «Transaction Documents») entered into by the Company in connection with that certain Bond Purchase Agreement dated March 12, 2007 (the «Bond Purchase Agreement») by and between STONE and DEUTSCHE BANK AG, TOKYO BRANCH, the Tokyo branch of a German Aktiengesellschaft (collectively with its successors and assigns the «Bondholders»), to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the «TMK Shares») and together with the STONE Shares, the «Shares») of other Japanese tokutei mokuteki kaishas (the «Other TMKs») and together with STONE, the TMK), (iii) subject to the terms of the Transaction Documents, to vote the Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the Shares, (iv) to execute, deliver and perform its obligations under the Transaction Documents (v) to execute, deliver and perform its obligations under any loan agreements entered into or to be entered into by the Company with MGP ASIA (LUX) S.à.r.l. (under the Transaction Documents, the rights of MGP ASIA (LUX) S.à.r.l. under such loan agreements are and shall be subordinated to Bondholders' rights under the Bond Purchase Agreement), and (vi) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.»

Second resolution

The partners decide to amend article 3 (xiv) of the Company's articles of incorporation by adding «or affiliates» at the end of the paragraph so that article 3 (xiv) shall read as follows:

Art. 3. The Company shall: (...)

(xiv) not acquire obligation or securities of its partners or affiliates;

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand euros (EUR 1,000.-).

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney of the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

MGP ASIA (LUX) S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 107.241 ici représentée par M^e Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Madame Audrey Lewis, demeurant à 25, rue du Schlammeste, L-5770 Weiler-la-Tour, Luxembourg ici représentée par M^e Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire de parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes prénommées représentent toutes les associés de MPG ASIA JAPAN TMK 2 HOLDINGS S.à.r.l. avec siège social au au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 119.530, constituée par un acte du notaire soussigné le 31 juillet 2006, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no. 2064 le 4 novembre 2006 (la «Société»).

Ceci déclaré, les comparantes, ès-qualité qu'elles agissent, ont ensuite requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit.

Que l'ordre de jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Refonte de l'article 2 des statuts de la Société afin de limiter l'objet de la Société à la détention des actions de la société japonaise STONE INVESTMENTS TMK et transactions y afférentes.

2. Amendement de l'article 3 (xiv) des statuts de la Société pour ajouter que la Société n'acquerra pas les titres ou obligations des affiliés.

Puis, les associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'amender l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le seul et unique objet de la Société, et la nature des activités à mener ou promouvoir par la Société est (i) d'acquérir, d'être propriétaire, de détenir ou d'acheter, de vendre ou de disposer des actions (les «Actions STONE») de STONE INVESTMENTS TMK, une tokutei mokuteki kaisha de droit japonais (STONE), (ii) à condition de se conformer aux obligations des conventions (les «Documents Transactionnels») conclues par la société en relation avec l'Accord sur l'Achat des Obligations daté du 12 mars 2007 («l'Accord sur l'Achat des Obligations») entre STONE et DEUTSCHE BANK AG, TOKYO BRANCH, la succursale d'un Aktiengesellschaft de droit allemand (englobant avec ses successeurs et cessionnaires les «Détenteurs des Obligations») de détenir ou d'acheter, de vendre ou de disposer des actions (les «Actions TMK») et ensemble avec les Actions STONE, les «Actions») d'autres tokutei mokuteki kaishas de droit japonais (les «Autres TMKs») et ensemble avec STONE, les TMK), (iii) à condition de se conformer aux obligations des Documents Transactionnels, d'exercer les droits de vote et tous les autres droits liés aux Actions, (iv) de signer et d'exécuter ses obligations relatives aux Documents Transactionnels, (v) de signer et d'exécuter ses obligations relatives aux conventions de prêts conclues ou à conclure par la Société avec MGP ASIA (LUX) S.à.r.l. (en vertu des Documents Transactionnels les droits de MGP ASIA (LUX) S.à.r.l. relatifs aux conventions de prêts sont ou seront subordonnés aux droits des Détenteurs des Obligations en vertu de l'Accord sur l'Achat des Obligations), et (vi) d'exécuter tout acte annexe à ce qui précède. La Société n'entreprendra aucune activité non liée à ce qui précède et ne détiendra aucun actif non lié à ce qui précède.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 3 (xiv) des statuts de la Société en ajoutant «ou les affiliés» à la fin de cette alinéa pour donner à l'article 3 (xiv) la teneur suivante:

Art. 3. La Société: (...)

(xiv) n'acquerra pas les titres ou obligations de ses associés ou affiliés

Coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de cette même personne en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Hinz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, Relation: LAC/2007/2878. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007050412/202/129.

(070049641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Europe Ingénierie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 114.395.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007050466/231/14.

(070049788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

S.F.I.P. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 102.903.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007050486/231/14.

(070049785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Cheval Blanc Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 80.576.

Extrait de la décision prise lors de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} mars 2007

- Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration a été nommé comme administrateur-délégué et comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour extrait conforme et sincère

Pour CHEVAL BLANC CAPITAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007050500/7534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06710. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Heddon 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 125.889.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of March.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WINCHESTER HEDDON HOLDCO S.à .r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register of which is currently pending, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, constituted today by the undersigned notary,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 23 March 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of HEDDON 5 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each have been subscribed by WINCHESTER HEDDON HOLDCO S.à .r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Mark Weeden, born on December 4, 1954 in London, United Kingdom, residing at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Michel Van Krimpen, born on 19 February 1968 in Rotterdam, The Netherlands, residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WINCHESTER HEDDON HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est actuellement en cours, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 mars 2007.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de HEDDON 5 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

WINCHESTER HEDDON HOLDCO S.à r.l., prénommée, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Mark Weeden, né le 4 décembre 1954, à Londres, Royaume-Uni, demeurant au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Michel Van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2007, Relation: EAC/2007/2987. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007050539/239/338.

(070049843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Proxima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.998.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050164/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02288. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070049582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Proxima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.998.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050165/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02284. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070049584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

San GIOVENE Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.062.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007050746/304/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07011. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070049950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Albertina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.719.

EXTRAIT

En date du 2 avril 2007, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «rue Léon Thyes 12, L-2636 Luxembourg» à «avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg» avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007050510/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Grissin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.710.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007050829/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD02966. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Corfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 30.356.

Le bilan au 28 février 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

Référence de publication: 2007050831/642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD02970. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Actaris Expansion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.102.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACTARIS EXPANSION S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007050834/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02948. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

I.C.F., Ingénierie Conseil Formation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 49.687.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

Référence de publication: 2007050832/642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD02988. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Partinverd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 98.360.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTINVERD S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant Catégorie B / Gérant Catégorie A

Référence de publication: 2007050836/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02952. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Tafel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 92.655.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007050838/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02529. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Elektrizitäts-Gesellschaft Laufenburg Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.420.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 24 janvier 2007

Monsieur Giuseppe d'Imperio, né le 25 septembre 1961 à Campobasso (Mo), Italie, demeurant à 6312 Steinhausen/ZG, Schweiz, Goldermattenstrasse 37, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Pour extrait sincère et conforme

ELEKTRIZITÄTS-GESELLSCHAFT LAUFENBURG LUXEMBOURG AG

FORTIS INTERTURST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007050499/7473/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02329. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Dachstein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.721.

—
EXTRAIT

En date du 2 avril 2007, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «rue Léon Thyès 12, L-2636 Luxembourg» à «avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg» avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007050513/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03130. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Chronotron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.720.

—
EXTRAIT

En date du 2 avril 2007, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «rue Léon Thyès 12, L-2636 Luxembourg» à «avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg» avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007050512/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03129. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Freepost S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.017.

—
EXTRAIT

En date du 2 avril 2007, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «rue Léon Thyès 12, L-2636 Luxembourg» à «avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg» avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007050514/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03133. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.